

**Demande
d'approbation des
plans**

RET 04
Projet 110139

Limitation d'obstacles

1. Introduction	3
2. Servitudes liées à la limitation et à l'exemption des obstacles en phase finale	3
3. Servitudes liées à la limitation et à l'exemption des obstacles en phase chantier	3
4. Préavis du Service Cantonal d'annonce des obstacles à la navigation aérienne	3

1. Introduction

Ce document a pour but de contrôler le respect du plan d'obstacles et des servitudes liées à la limitation et à l'exemption des obstacles tant au niveau final des installations que dans les phases de chantier.

Ce document est le plus souvent complémentaire aux documents suivants :

- Safety Assessment.
- Interférences sur les installations de communication et de navigation du contrôle aérien.
- Dossier pour examen spécifique à l'aviation.

2. Servitudes liées à la limitation et à l'exemption des obstacles en phase finale

Les surfaces de limitation d'obstacles conformément aux *Certifications Specifications and Guidance material for Aerodromes Design de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne AESA* (CS ADR-DSN – Issue 4, 8 décembre 2017) sont représentées sur le plan n° **110139_503A**, Surfaces de limitation d'obstacles.

Le projet comprend la construction d'une chaussée aéronautique dans la bande herbeuse comprise entre la piste béton et les taxiways *BRAVO* et *CHARLIE*. Le projet est situé dans la bande de piste et sous la surface de transition 14.3% de Genève Aéroport.

En phase finale du projet, les aides visuelles (panneaux d'obligation ou information) constitueront des *objets fragibles* faisant saillie au-dessus de la bande de piste.

3. Servitudes liées à la limitation et à l'exemption des obstacles en phase chantier

La construction de la nouvelle sortie rapide RET 04 s'exécutera en dehors des heures d'exploitation de Genève Aéroport, avec des engins mobiles (grues, machines de chantier, portiques de Genève Aéroport).

Aucun stockage de matériaux, ni des machines n'aura lieu dans l'emprise du chantier.

4. Préavis du Service Cantonal d'annonce des obstacles à la navigation aérienne

Préavis favorable, le projet nouvelle sortie rapide RET 04 respecte les OLS (surfaces de limitation d'obstacles) de Genève Aéroport tant au niveau final de l'infrastructure que pendant les phases des travaux.